



Action suite décision référé au pdrud homme

Par vdf66

Bonjour,

Je dois passer en référé au prud homme pour recevoir mon solde de tout compte. Lienciée pour inaptitude suite à un AT

Mon ex employeur est en redressement judiciaire et as un mandataire.

A quel moment je dois saisir un huissier pour qu'il puisse débloquer l'AGS car mon employeur n'a plus de trésorie.

CORDIALEMENT

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

Il faudrait attendre l'audience de référé et la notification de l'Ordonnance de référé qui fixe le montant de la créance due par l'employeur.

L'huissier (commissaire de justice) ne doit intervenir qu'après l'obtention de l'ordonnance pour engager l'action contre l'AGS.

Par hideo

bonsoir,

c'est le mandataire qui va s'occuper de tout cela selon l'ordonnance du référé.

cordialement